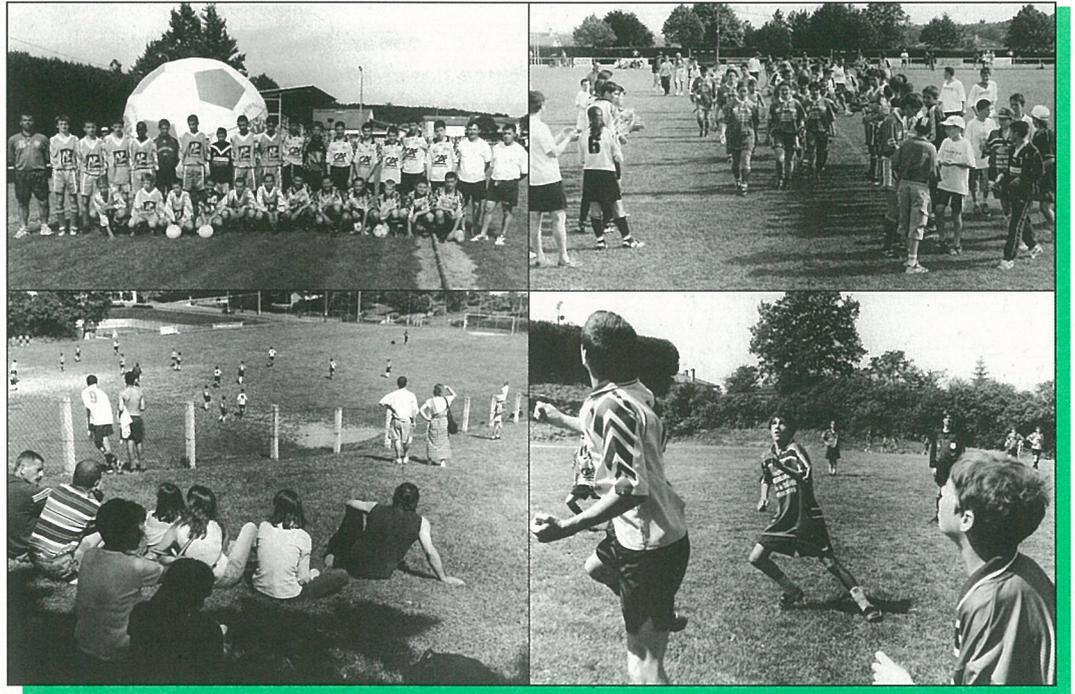


Mouthiers sur Boème Vivre à

SOMMAIRE

Le Conseil Municipal du 4/05	p 2
Gros Plan :	
La gestion de fait	p 3
Rencontre avec Olivier Menard	p 4
Centre de loisirs	p 5
Inscriptions scolaires	p 6
Ce qui pourrait vous plaire en juin ...	p 7
Etat Civil	p 8
Agenda	p 8

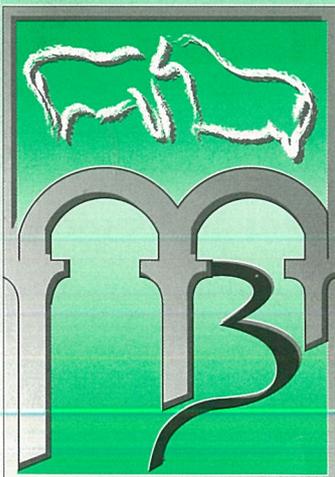


« Succès pour le tournoi des moins de 13 ans »
(Photo Alain PORTE).

BULLETIN

d'Information Locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal
de Mouthiers sur Boème

N° 202
Juin 2001



LE MOT DU MAIRE

Le 1^{er} juillet prochain, les associations auront CENT ANS. Un siècle d'échanges, de passion, de projets qui ont fait bouger notre société. Est-il besoin de rappeler aujourd'hui que le monde associatif est l'une des pièces essentielles de notre tissu social et que la loi du 1^{er} juillet 1901 est l'une des grandes lois fondatrices de notre démocratie.

Cette loi est en effet la reconnaissance d'une liberté fondamentale : celle de réaliser collectivement des actions, sans contrôle ni autorisation préalable de l'autorité publique.

Au fil des ans, les associations ont grâce à leur dynamisme, pris un poids considérable dans notre société et concernent toutes les couches sociales et tous les âges, des plus jeunes aux seniors. L'outil associatif est devenu pour notre pays un moyen courant de mettre en oeuvre les passions, la volonté, les revendications, le désir de rencontrer l'autre pour la réalisation de projets.

Que serait aujourd'hui la vie à MOUTHIERS sans les associations ? Nous en comptons 15 œuvrant dans tous les secteurs d'activités :

SPORTIF et LOISIRS :

SPORTING CLUB DE MOUTHIERS (football, tennis, écoles élémentaires et maternelles) ; MJC (regroupant de multiples activités dont GRS, ESCALADE, PING PONG) ; SENTIERS DE BOEME ; COMITE DES FETES ; CARNAVAL ; TOURBIERES ET LOISIRS ; SOCIETE DE CHASSE.

SOLIDARITE :

A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural) ; DONNEURS DE SANG ; SECOURS POPULAIRE ; ASPAL (Association de Solidarité avec les Peuples d'Amérique Latine).

EDUCATION, ECHANGE, PATRIMOINE, DIVERS :

PARENTS D'ELEVES ; CLUB DU 3^{ème} AGE ; ANCIENS COMBATTANTS ; BOEME PATRIMOINE.

La majorité de nos associations communales et intercommunales (CENTRE SOCIAL CHARENTE BOEME CHARRAUD) vont se regrouper pour fêter dignement le centenaire de la loi le 1^{er} juillet prochain sur le site des "Glamots" à ROULLET ST ESTEPHE.

Vous êtes tous conviés à cette grande manifestation festive qui, n'en doutons pas, sera le reflet du dynamisme de tous les bénévoles et salariés associatifs réunis pour la réussite de cette journée.

Cécile FORGERON

ARRETÉ MUNICIPAL DU 30 AVRIL 1939

INTERDISANT LA DIVAGATION DES VOLAILLES

Nous, Maire de la Commune de Mouthiers,
Vu l'article 50 de la loi des 14-22 décembre
1789 portant que "les fonctions propres au
pouvoir municipal sont de faire jouir les
habitants des avantages d'une bonne police".

Vu les articles 91-94-97 de la loi du 5 avril
1884 sur l'administration communale.

Vu le livre IV du Code Pénal qui détermine
les peines et contraventions de police et
spécialement l'article 471 N° 15 qui soumet
à l'amende de police tous ceux qui
contreviennent aux règlements légalement
faits par l'autorité municipale.

Considérant que le premier devoir de
l'autorité municipale est d'assurer par
l'action d'une police vigilante toutes les
mesures destinées à assurer la salubrité
publique et la tranquillité

Considérant que l'ignorance et l'entêtement
où se trouvent les citoyens des règlements
existants entraîne des contraventions dont il
importe de prévenir le retour en faisant
connaître ou en rappelant les dispositions de
police qui obligent chacun des habitants
dans l'intérêt de tous.

Considérant que les trottoirs des immeubles
longeant les murs et places publiques sont
souillés par les excréments des volailles en
divagation dont les habitants des immeubles
voisins ne peuvent même pas aérer leurs
locaux par rapport à ces volailles qui parfois
vont élire domicile dans les dits locaux.

ARRETONS :

Article premier :

Il est interdit aux propriétaires, locataires ou
fermiers riverains des places et voies
publiques ou des voies privées ouvertes à la
circulation du public, de laisser divaguer
leurs volailles.

Article deux :

Procès-verbal sera dressé contre toutes
personnes qui contreviendra aux dispositions
du présent arrêté.

La gendarmerie et le garde-champêtre sont
chargés d'en assurer l'exécution.

LE CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 4 mai 2001

FOYER SPORTIF

Le Conseil Municipal confirme sa
décision de ne pas donner suite au
projet de construction d'un foyer
sportif au stade compte-tenu du coût
trop élevé des travaux.

Par contre, la section football du SCM
demande la réfection de l'éclairage
du stade.

Le Conseil Municipal décide de
demander un devis au Syndicat
Départemental d'Electricité.

FONCTIONNEMENT DE LA SALLE DES FETES

Un nouveau règlement sera établi
suite aux modifications apportées au
fonctionnement de la salle et au prix
de location.

Nouveaux tarifs à compter du
1^{er} janvier 2002 :

Pour les habitants de la Commune :

- 1 jour de location : 600 F + 100 F
pour le chauffage.
- 2 jours de location : 900 F + 200 F
pour le chauffage.
- caution : 1000 F.

Pour les habitants hors Commune :

- 1 jour de location : 1 200 F +
200 F pour le chauffage.
- 2 jours de location : 1 800 F +
400 F pour le chauffage.
- caution : 1 000 F.

REVISION P.O.S. DE TORSAC

Les membres du Conseil Municipal
sont invités à consulter le dossier en
mairie afin d'en débattre lors de la
prochaine réunion.

AVENANT CONTROLE INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Le Conseil Municipal décide de
confier à la CEP le contrôle triennal
des installations électriques du local
mis à la disposition de l'ADMR.

CONVENTION COMMUNE/CENTRE SOCIAL

Le Conseil Municipal décide de
renouveler la convention de mission
liant la Commune et le Centre Social
(fonctionnement du CLSH,
coordination des associations locales,
organisation des manifestations,
participation financière au poste de
directeur,...).

Le Conseil Municipal accepte la
convention entre la Commune et le
Centre Social concernant la mise à
disposition d'un accompagnateur-

animateur dans le bus scolaire et au
moment de la pause déjeuner à
l'école primaire.

SUBVENTION RAMASSAGE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal demande
l'application de l'augmentation de
5,88% de la participation du Conseil
Général au service de transport
scolaire.

CRECHE FAMILIALE

Madame Raymonde VALLAT est
désignée pour compléter le groupe de
travail pour le fonctionnement de la
crèche familiale. Les élus au sein de ce
groupe sont donc : Mmes FORGERON,
DISCOUR, VALLAT, M. BARBE.

MANIFESTATION ATTAC 16

L'Association attac 16 propose
l'organisation, sur la Commune, d'un
marché bio, de la diffusion d'un film
suivi d'une réunion débat sur les
OGM, la mondialisation et le
commerce équitable.

Le Conseil Municipal donne son
accord de principe et propose les
dates des 15 ou 22 juin.

ANALYSES PUIITS ET FONTAINES

Le Conseil Municipal décide de ne
pas faire faire d'analyses cette année,
tous les puits et fontaines communaux
ayant déjà été analysés.

L'eau de ces puits et fontaines étant
impropres à la consommation, le
Conseil Municipal décide d'apposer à
leur proximité des panneaux
indiquant que l'eau n'est pas potable.

CIEMETIERE

Le Conseil Municipal décide de
contacter la Préfecture pour les
formalités à accomplir en matière
d'agrandissement du cimetière.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

L'ordre de la liste des membres
titulaires et suppléants devra être
modifié par la Commune et des
précisions devront être apportées
notamment les adresses des membres
hors commune,...

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

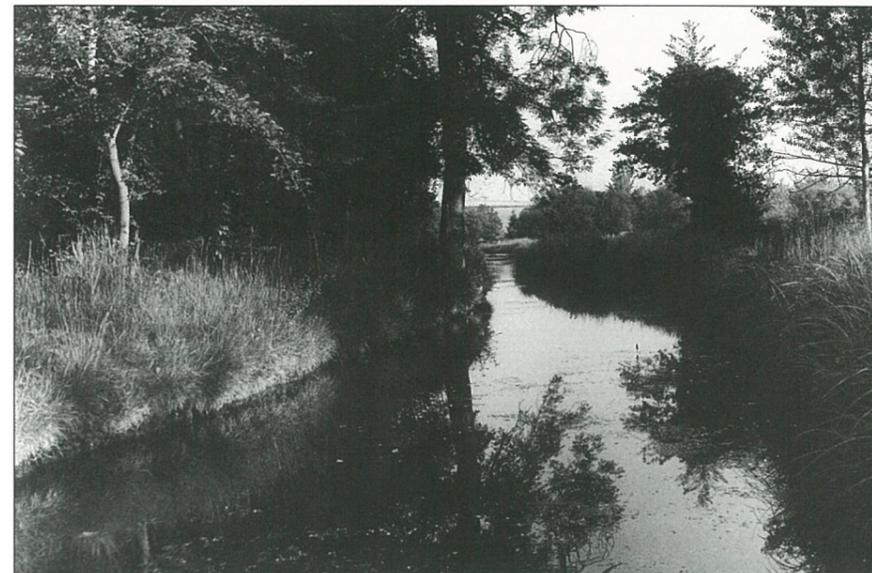
Le Conseil Municipal décide de
mettre gracieusement et
provisoirement à disposition de
l'ASPAL deux pièces dans l'ancien
logement social sis au 55, rue de la
Boème.

GROS PLAN

La gestion de fait

Notre Conseil municipal vient de voter les
subventions aux associations. c'est
l'occasion de rappeler que ce vote a eu
lieu dans le respect des textes
réglementaires en matière de subvention.
Des lois ont en effet modifié les
conditions de versement des subventions
aux associations. Les nouveaux textes
n'interdisent pas aux collectivités de
verser des subventions aux associations
qui accomplissent des missions d'intérêt
général. Cependant, elles doivent
respecter des règles pour prévenir une
gestion de fait liée à ce financement
public. Ainsi, ces fonds publics attribués
à une association à travers le vote d'une

subvention ne perdent leur caractère de
denier public que si la subvention est
conforme à l'objet associatif. Par ailleurs
et simultanément, l'association doit
disposer d'une existence juridique et être
réellement autonome vis-à-vis de la
commune qui la subventionne. Il n'existe
pas d'incompatibilité de principe entre,
par exemple, la qualité de maire,
d'adjoint, et celle de président d'une
association subventionnée par la
commune, si l'association en cause
dispose d'une véritable autonomie,
l'usage qu'elle fait des fonds reçus ne lui
est pas dicté par la municipalité.



(Photo Alain Porte)

PARLONS-EN...

Les communes de MANOT et
MOUTHIER ont obtenu le **Prix GELÉE
ROYALE** décernée par l'assemblée
générale de **Charente Nature** le
12 mai dernier. C'est le résultat de leur
engagement concernant l'utilisation
attentive de bois exotiques non menacés.

Cette délibération présentée au Conseil
par Jean Yves LE TURDU, précisait que
la commune renonce aux essences de
bois menacés recensés en annexe
1, 2 et 3 de la Convention sur le
commerce international des espèces de
faune et de flore sauvages menacées
d'extinction (CITES) ou sur la liste rouge
de l'Union Internationale pour la
Conservation de la Nature (UICN).

En cas d'utilisation de bois tropical, la
commune privilégiera l'achat de bois
d'essences non menacées, provenant
de forêts dites communautaires, gérées
par les populations locales, dans des
zones que ces dernières exploitent
légalement.

La commune informera les citoyens sur
la nécessité de protéger les forêts
tropicales et sur leur participation
indirecte à cette sauvegarde

Elle informera notamment les maîtres
d'oeuvre, lors de l'instruction des
permis de construire par exemple, afin
que soient utilisés des bois européens
ou tropicaux non menacés.

LE 4^{ÈME} ET 5^{ÈME} TOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

L'élection des maires et de leurs
adjoints constituent ce qu'on
appelle le 3^{ème} tour des élections
municipales. Les désignations des
délégués dans les communautés
de communes et dans les syndicats
intercommunaux représentent
souvent le 4^{ème} tour. Il y a 5^{ème} tour
quand ces délégués dans les
syndicats intercommunaux locaux
désignent à leur tour des délégués
dans des syndicats intercom-
munaux départementaux. C'est ce
qui s'est passé le jeudi 17 mai
puisque ce sont réunis simulta-
nément le **Syndicat départe-
mental de l'Électrification et
du Gaz (SDEG)**, et le **Syndicat
Départemental d'Élimination
des Déchets (SDED)**. Dans le
SDEG, c'est **M. ARNAUD**, Maire
de Blanzac qui a été élu face à
madame **Cécile FORGERON**
Maire de Mouthiers.

Pour sa part, le **Syndicat
Départemental d'Élimination
des Déchets** a désigné comme
Président **M. BENOIT**, Conseiller
Général, Maire d'Aubeterre et
Président de la Communauté de
Communes d'Aubeterre. Celui-ci
a obtenu 39 voix contre 38 à
Jean REVEREAULT maire
adjoint de Mouthiers et Président
de la communauté de communes
Charente-Boème-Charraud.
M. RÉVÉREAULT a été par la suite
élu au bureau du Syndicat en
compagnie de **M. LACROIX**,
Maire adjoint de Roulet-Saint
Estèphe. Les autres Syndicats
intercommunaux dans lesquels
siègent nos délégués communaux
ont vu les élections de
M. BELISAIRE comme Président du
Syndicat à vocation scolaire du
Collège de La Couronne, de
M. HÉRARD à la Présidence du
Syndicat d'aménagement Hy-
draulique de la Charraud.

Le Syndicat d'aménagement
Hydraulique de la Boème, a réélu
M. Albert BOUREAU, Maire-adjoint
de Mouthiers, comme Président.

Rencontre avec Olivier Menard

Le premier but de cette page rencontre a toujours été de faire connaître, faire se connaître les monastériens. Ils ou elles travaillent à Mouthiers, y sont élus municipaux, dirigeants d'association ou bien artiste, créateur offrant leur art aux yeux ou aux oreilles de tous.

Olivier MENARD, que nous accueillons en ce mois de juin où se fête la musique fait partie de ceux qui en pincent pour les instruments à cordes, sans délaissier pour autant les cordes vocales.

C'est d'ailleurs sur ce registre vocal que les monastériens ont pu le découvrir, et le réentendre au sein du groupe ZIG-ZAG.

Ainsi, le mois dernier, ce sont 250 personnes qui, dans la salle polyvalente, sont venues écouter et se distraire aux facéties sonores de ce sextet vocal.

Cette demi-douzaine de chanteurs s'est assemblée après avoir travaillé le chant choral jazz au cours de stages organisés par l'association Angoumoisine Art Blakey. Le groupe a ainsi été formé et entraîné par Patricia OUVREARD qui fut deux fois Prix de l'académie Charles Cros. Moitié filles*, moitié garçons, moitié amateurs, moitié professionnels, le groupe a choisi de chanter en français. Quitte à réaliser les adaptations de chansons étrangères parfois très connues comme "Stand by me". Adaptation en langue française qui constitue de fait une création allant bien au delà d'une simple traduction.

C'est d'ailleurs ce travail si particulier qui passionne Olivier MENARD : "les textes de nos chansons naissent d'une phrase clé. Puis les mots apparaissent petit à petit. C'est une écriture collective et jamais définitive".

Des chansons créées il y a quatre ans lors de la constitution du groupe ont beaucoup évolué depuis le premier concert en public à Roulet Saint Estèphe. Zig-Zag les a chantées en Charente (Saint Michel, Torsac, mais aussi à TOULOUSE, BORDEAUX, PÉRIGUEUX, POITIERS ou encore l'an passé, lors du festival européen de théâtre de GRENOBLE. Car le répertoire de ZI-ZAG donne à voir. Les gestes, les mimiques ou les grimaces accompagnent des paroles douces ou acidulées. C'est selon le genre : chanson française, rap, jazz, négro spiritual. Dans tous ces registres Olivier MÉNARD utilise ses talents naturels.

Sa silhouette longiligne et ses moustaches à la Salvador Dali font de lui un personnage provocateur sur scène, où il fait entendre le ukulélé, seul instrument présent dans leurs concerts. Provocateur, il ne dédaigne pas l'être également dans la vie. Ainsi n'hésite-t-il pas à planter des oliviers dans son verger du Taillandier. Un jardin qui n'est pas secret, mais où il cultive une vraie passion du jardinage qui lui fait aller voir du côté de vieilles espèces ou de cultures peu usitées. Meticuleux comme pas deux, il vaut mieux ne pas être une herbe folle dans le jardin ou une poussière sur l'une des ses guitares,



en bois ou en laiton chromé. Musicien éclectique, il joue également de l'harmonica un autre instrument découvert après la guitare et le piano découvert avant l'adolescence. A cette époque, il chantait les mélodies de Hugues Auffray, Georges Brassens mais aussi Bob Dylan et Johan Baez. 30 ans plus tard, il compose et travaille ses tours de chant... avec son ordinateur. Le travail des partitions sur ordinateur lui permet de créer librement et de s'entraîner en entendant les voix des autres. Ces exercices solitaires sont presque un comble pour cet épicurien amateur de cuisine qui aime bien partager des sensations culinaires fortes. Un peu comme pour les styles de musique qu'il pratique en variant les genres, passant du Jug-Band avec Jack PALLAS, au blues avec Gilles MICHAUD et son "BLUES IN MY KITCHEN" et en passant par le jazz avec l'organiste Mike Aldin.

Qu'attend-il en retour du public ? Pas moins que les boomerangs qu'il collectionne ou fabrique à ses heures perdues, qu'il revienne et se laisse prendre les oreilles par un courant d'air frais. Pour cela, un C.D. sortira en septembre avec des nouvelles chansons. À écouter d'une traite ou en ZIG-ZAG.

*L'une d'entre elles, Sylvie MATTA a créé et anime l'ensemble vocal CALYPSO qui fera l'ouverture du 2^{ème} Festival de la Voix, le 5 juillet prochain à la MJC.



CENTRE DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES

LES CAMPS :

Kayak pour les 11-15 ans	Mini ferme pour les 4-6 ans
Mer pour les 9-15 ans	Équitation pour les 6-10 ans
Quad pour les 8-10 ans	Poney pour les 4-6 ans
Quad pour les 11-15 ans	

9 au 13 juillet
16 au 21 juillet
23 au 27 juillet
31 au 3 août

DES MINI STAGES POUR LES 10-14 ANS :

Stages à la semaine au tarif centre de loisirs (repas au centre de loisirs)

Stage MULTISPORTS à Roulet	de 10 h à 17h30
Stage ART DU CIRQUE à Voeuil	de 10 h à 17 h 30
Stage ACTIVITES NAUTIQUES à Sireuil	de 10 h à 17 h 30
Stage EXPRESSION THEATRALE à Mouthiers	de 10 h à 17 h 30

9 au 13 juillet
16 au 21 juillet
23 au 27 juillet
31 au 2 août

Un transport gratuit sera assuré par nos soins d'une commune à une autre.

Temps fort de ces vacances : **SPECTACLE VERS 18 HEURES.**

Jeudi 3 août

LES ADOS DE 11-18 ANS :

Des activités variées : quad, accrobranche, piscine, activités sportives...

Un programme sera distribué vers la mi-juin.

Pour tous renseignements complémentaires et inscriptions, téléphoner au Centre Social CBC au **05.45.67.84.38.**

2 juillet
au 3 août

2^{EME} FESTIVAL DE LA VOIX

Suite au succès de la première édition en 2000, la MJC Jules Berry de Mouthiers-Sur-Boëme a décidé de reconduire cette manifestation en 2001.

L'objectif est de croiser différentes influences vocales, liées à des cultures différentes. La commission de programmation a travaillé sur des choix valorisant les colorations ethniques ou/et régionales.

Spectacle d'ouverture avec deux groupes vocaux régionaux :

"Courant d'air" - "Calypso".

La "tête d'affiche" de ce festival : SOIREE TZIGANE "ZHAR" présente les chants du voyage "JEZ-BARO" (jour de fête en langue romani)

Concert et bal, salle polyvalente

Jeudi 5 juillet
MJC à 20h30

Vendredi
6 à 20h30

Samedi
7 à 20h30

À l'église de Mouthiers :

Chœurs afro-gospel et négro-spirituals "N'TONDO SPIRIT"

Renseignements - tarifs - réservations : MJC Mouthiers **05.45.67.84.38.**



Mardi 26 juin à 20h30

Cinéma MJC Jules Berry



INSCRIPTIONS SCOLAIRES DU 5 AU 29 JUIN

ECOLE ELEMENTAIRE :

Elle est obligatoire pour tous les enfants nouvellement inscrits à l'école élémentaire, qu'ils viennent de la maternelle ou d'une autre école.

Les documents à présenter sont le livret de famille, le carnet de santé.

Les inscriptions auront lieu à l'école élémentaire.

ECOLE MATERNELLE :

Elles auront lieu à l'école maternelle ou sur rendez-vous en téléphonant au **05.45.67.92.84**.

Se munir du livret de famille, du carnet de santé.

Avant 8h00 et de
16h30 à 18h00
tous les jours
ouvrables sauf
les vendredis

Les lundis,
mardis et
vendredis de
16h30 à 17h30

FÊTE DE L'ECOLE MATERNELLE :

Les enfants, les enseignants et le personnel de l'école maternelle "les tilleuls" seront heureux de vous accueillir à leur spectacle de fin d'année.

Salle polyvalente de MOUTHIERS.

Samedi 16 juin
à 20h15

BOEME PATRIMOINE :

"MAI", c'est le moi de la "lune rousse", celle qui "roussit" les tendres pousses et les bourgeons et qui, cette année, se termine le 23, et des "saints de glace", ses acolytes : Saint-Servais, Saint-Mamert, Saint-Pancrace les 11, 12 et 13 mai.

Il est vrai que ce printemps est suffisamment froid pour que la "lune rousse" et ses saints ne nous aient fait "ni chaud ni froid" et soient passés inaperçus.

Cette lune à la mauvaise réputation commence à la nouvelle lune suivant Pâques, le 15 avril cette année. La nouvelle lune a donc commencé le 23 avril. En fait, c'est plus la période que la lune qui est à craindre pour les gelées de fin de nuit par temps clair. Le ciel est souvent dégagé à cette période et la terre commence à se réchauffer. Des évaporations se produisent. Par contre, l'air est encore frais ce qui peut produire des gelées au ras du sol, et les jeunes plantes sont sensibles au gel qui les "roussit".

Mai est un mois riche en dictons et proverbes. En voici quelques-uns :

Chaleur de mai verdit la haie

Mai sans roses rend l'âme morose

S'il gèle à la Saint-Bernardin (20 mai) adieu le vin

Sème les haricots à la Saint-Didier (23 mai) et prépare un grand panier

Mariages de mai ne fleurissent jamais.

RECETTES :

Avril et mai sont les mois où l'on déguste l'ail vert appelé AILLET et Angoumois.

Omelette à l'aillet :

Faire revenir l'aillet coupé très fin dans beurre ou huile selon votre goût, sur feu doux. Verser les œufs battus sur l'aillet et cuire votre omelette.

Côte de veau ou de porc à l'aillet :

Cuire votre côte comme d'habitude et dès qu'elle est cuite parsemer d'aillet finement coupé et de persil. Laisser cuire deux minutes à couvert.



RANDONNÉES PÉDESTRES AVEC «SENTIERS DE BOËME»

"Promenade pour tous" sur les chemins de Mouthiers.

Départ à 14h30 sur le champ de foire. Durée de 1 heure à 1 heure 30.

Organisée par Sentiers de Boëme pour tous, aussi bien pour les personnes âgées que pour les couples avec de jeunes enfants et pour tous ceux qui souhaitent prendre un peu d'exercice en découvrant Mouthiers au rythme de la promenade et non pas celui de la randonnée.

"Balade nocturne pour tous"

Rassemblement à 20h45 sur le champ de foire. Se munir d'une lampe électrique.

Mercredi
13 juin

Vendredi
29 juin

CE QUI POURRAIT VOUS PLAIRE EN JUIN

FRAIRIE DE LA PENTECOTE :

14 heures 30 : Jeux de boules sur la place du champ de foire.

15 heures : Jeux pour enfants et adultes "aussi" sur la place du champ de foire.

19 heures : repas "paëlla" à la SALLE POLYVALENTE

23 heures : feu d'artifice.

9 heures : Concours de pêche aux étangs communaux, organisé par l'Association Tourbières et Loisirs. (inscriptions à 8 heures).

Samedi
2 juin

Dimanche 3 juin

Lundi 4 juin

FETE DE LA GYMNASTIQUE RHYTHMIQUE ET SPORTIVE :

- Salle polyvalente -

Samedi
23 juin à 20h30

FNACA :

Pêche à la truite aux étangs communaux dans les tourbières. Inscriptions à partir de 8 heures. Casse-croûte - buvette.

A 12 heures 30 : repas à 60 francs : Buffet gourmand, grillages - haricots blancs, fromage, vin compris. A partir de 14 heures : inscriptions pour jouer aux boules.

Dimanche
10 juin

BRADERIE DE LA SOLIDARITÉ - ÉTÉ 2001

Suite au succès de la Grande Braderie de la Solidarité du 9 décembre 2000, le Secours Populaire de Mouthiers et les ateliers d'insertion et de lien du Centre Social Charente Boëme Charraud reconduisent l'expérience.

Le produit de cette braderie à Mouthiers servira à des actions de solidarité pour des familles en difficulté. Chacun y trouvera des vêtements et équipements pour l'été.

Samedi
9 juin de 14h
à 17h au
centre social

ASSOCIATION EN FETE : CENT ANS DE VIE ASSOCIATIVE 1901-2001

Avec la participation de l'ensemble des associations de la Commune de Mouthiers).

RANDONNEE PEDESTRE VERS ROULLET (les glamots)

Au départ de Mouthiers : 8h45 place du champ de foire (un transport sera organisé pour la récupération des véhicules)

CONCOURS DE PECHE (étang des glamots) - Inscriptions à partir de 8h et concours de 9 à 11h. Restauration rapide sur place.

L'après-midi de 14 h 30 à 18 h 30 : Accueil, convivialité - Démonstrations, tournois et jeux sportifs - Spectacles des associations, expositions et présentations - Animations musicales et théâtrales - Festival des ORNI (objets roulants non identifiés) toute personne peut réaliser un ORNI... - Présentation de la "Charentaise à pédale" - Fanfaren théâtre et musiques de rues Grand jeu puzzle du centenaire.

Fin d'après-midi et soirée : Remise du prix des ORNI

Apéro-swing et repas du centenaire (cuisines du monde) - Punch - carry de porc - riz basmati - pavé au chocolat - Prix : 55 francs.

Dimanche
1^{er} juillet
aux Glamots
à Roulet

RENSEIGNEMENTS :
CENTRE SOCIAL
CHARENTE-BOËME-
CHARRAUD
3, PLACE DE LA GARE
TÉL. : 05.45.67.84.38.

OPÉRATION "1901 PROJETS POUR 2001"

La Région Poitou-Charentes lance l'opération "1901 projets pour 2001" : une façon de valoriser et de récompenser l'engagement des bénévoles, de faire valoir la capacité d'innovation et de création des associations.

Ce projet s'adresse à toutes les associations de Poitou-Charentes qui peuvent proposer un projet pour recevoir la distinction "initiatives bénévoles 1901-2001". Pour ce faire, un dossier est à déposer auprès de la Région comportant un projet exemplaire que l'association a conduit en 1999, 2000 ou 2001. Pour tous renseignements, s'adresser à la Mairie.

Avant
le 31 juillet
prochain

ETAT CIVIL

Naissances

• Le 10/05 2001 : Killian DAVID «Chemin de la croix ronde»

Décès

• Le 24/04 2001 : René DE BUCK veuve MARIE dit ASSE «La Font du rossignol»

• Le 29/04 2001 : Daniel PICHON «Gersac»

• Le 08/05 2001 : Marie Lydie AUDOIN veuve DEDIEU «Foyer résidence»

Sur votre agenda...

• JUIN 2001

- 8 : Assemblée Générale du foot
- 10 : Randonnée pédestre à St Yrieix
- 10 : Journée FNACA (pêche, pétanque, méchoui)
- 16 : Fête de l'école maternelle
- 23 : Fête de la GRS
- 24 : Randonnée pédestre à Edon
- 29 : 2^{ème} anniversaire du Cercle des Aînés
- 30 : A Rouillet "l'Alsace" dégustations, animations, soirée choucroute et musique alsacienne

• JUILLET 2001

- 1 : Fête des associations
- 7 et 8 : Festival de la voix (MJC)
- 13 en soirée : Feu d'artifice musical au pont de Sireuil
- 22 après-midi : Randonnée, concert. Départ de Mouthiers : visite du patrimoine, randonnée jusqu'à Vœuil, concert de musique médiévale à Vœuil
- 25 en soirée : Grand gala folklorique à Rouillet, ballet national du Chili et du Tatarstan

PHARMACIES DE GARDE LE WEEK-END

Du samedi à partir de 20 heures au dimanche matin 9 heures.

Et du dimanche à partir de 20 heures au lundi matin 9 heures.

Téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur Angoulême.

Pour la journée du dimanche, de 9 heures à 20 heures, la pharmacie de garde est la pharmacie de garde du secteur indiquée dans la presse.

~ MÉDECINS DE GARDE ~

JUIN

3	Dr COMTE	Mouthiers	05 45 67 82 37
4	Dr SACRISTE	La Couronne	05 45 67 12 48
10	Dr ALLIAT	Fléac	05 45 91 08 19
17	Dr FONTANAUD	La Couronne	05 45 67 25 17
24	Dr GAUTHIER	La Couronne	05 45 67 25 17

Week-end classique : garde de 12h le samedi à 7h le lundi matin.

Jour férié de semaine : garde de 18h la veille au lendemain 7h.



CRECHE FAMILIALE Les P'tits Loups

55 bis, rue de la Boème - 16440 MOUTHIERS

RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC ☎ 05 45 67 84 88



Au centre de loisirs, les enfants ne coïncent pas la bulle : ils font de la BD.



Le nouveau matériel du centre de loisirs est à la hauteur.



Le sanglier et les chasseurs.

(Photos Alain PORTE)

Le prochain bulletin

Il paraîtra début juin. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 15 juin.

Rappelons que les annonces concernent les activités prévues jusqu'au 10 du mois suivant (jusqu'au 10 juin pour le n° de mai). On évite ainsi les problèmes dus à d'éventuels retards de parution.

Mise en page et impression :
Composervices Angoulême
RC 86 B 0280